

entre le Pas et la Station 214. Je crois que la première est en assez bon état. La seconde, entre le Pas et la Station 214, est la voie sur laquelle un train circule deux fois par semaine. Nous comprendrons mieux la situation quand nous recevrons du Gouvernement l'assurance que pas un sou de l'argent voté par ce bill ne sera dépensé ailleurs que sur la voie déjà construite; peu m'importe que ce soit sur la voie entre Hudson Bay Junction et la Station 214 ou entre le Pas et la Station 214.

L'honorable M. DANDURAND: Je pourrais peut-être donner dès maintenant à mon honorable ami quelques renseignements que je compléterai demain. La voie est construite jusqu'à un certain endroit, et elle est ouverte au trafic jusque là, mais je ne connais pas la nature et l'étendue de ses opérations. Je donnerai ce renseignement demain.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Mon honorable collègue dit: "jusqu'à un certain endroit". Quel est cet endroit, s'il vous plaît?

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai pas visité cette région. Quand je parle du chemin de fer de la baie d'Hudson, j'ai dans l'idée une voie partant du Pas et se dirigeant vers le Nord.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Partant du Pas?

L'honorable M. DANDURAND: Du Pas et se dirigeant vers le nord.

L'honorable M. GORIDON: N'est-ce pas du Pas au deux cent quatorzième mille?

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai rien de précis en ce moment. J'aurai demain ce renseignement pour mon honorable ami. Les travaux de régalage ont été faits entre l'endroit où l'on a fini de poser les rails et Nelson; ainsi la construction des 99 milles qui restent à faire est bien avancée, car le régalage est terminé. Il faut encore y poser les rails et y construire quelques ponts sur de petites rivières. Je donnerai demain des renseignements précis à mes honorables collègues.

La voie ne fait pas partie du réseau des chemins de fer nationaux. Elle est encore dirigée et administrée par le Gouvernement du Canada sous la surveillance immédiate du ministère des chemins de fer. Si le ministre des Chemins de fer s'est adressé aux autorités des chemins de fer nationaux pour faire les travaux nécessaires pour l'achèvement et l'entretien de la voie—je devrais plutôt dire les travaux d'entretien à l'heure actuelle—c'est que cette compagnie possède tout l'outillage voulu et qu'il vaut mieux en tirer parti que de s'a-

L'honorable W. B. ROSS.

dresser à des gens de l'extérieur. Le travail entrepris par les chemins de fer nationaux est fait sous la surveillance d'un ingénieur du gouvernement, et sous la direction et avec la coopération du ministre des chemins de fer prenant conseil de ses propres fonctionnaires. Je crois avoir dit l'autre jour—si je ne l'ai pas dit, j'en avais l'intention—que ce douzième déjà voté, et le douzième que l'on va très probablement voté ce mois-ci, doivent être dépensés pour l'entretien de cette partie de la voie déjà construite et où les rails ont été posés.

Le travail se poursuit en vertu de l'autorisation donnée par le Parlement, car, mes honorables collègues le savent, tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1902 ou 1904, ont inscrit à leur programme la construction de ce chemin de fer et ont poursuivi les travaux avec l'approbation des deux divisions du Parlement. Les sommes que l'on nous demande de voter maintenant ont donc été approuvées en principe durant les 22 ou 24 dernières années. Le fait d'inclure une certaine somme dans un bill général de subsides n'est pas nouveau; ce mode n'est employé que pour faciliter l'achèvement des travaux avec toute la diligence possible—et telle est l'intention du Gouvernement, selon la déclaration qui a été faite dans l'autre Chambre en même temps que l'on donnait le coût approximatif des travaux à compléter. Je crois que les chiffres produits sont maintenant l'objet d'une étude minutieuse afin que soit établi le plus exactement possible le coût du parachèvement de la route jusqu'à Nelson. Les chiffres qu'ont reproduits les journaux ont été donnés il y a une ou deux semaines, mais le ministre des Chemins de fer me dit que dans quelques jours, il sera en mesure de fournir des chiffres qui, provenant des meilleures autorités, établiront, selon lui, d'une manière aussi juste que possible, le coût approximatif des travaux à compléter.

L'honorable M. SCHAFFNER: Mon honorable collègue pourra-t-il, aujourd'hui ou demain, nous dire quel sera le montant requis pour remettre en bon état la voie du Pas au mille 214? Mon honorable comprend-il ce que je veux savoir?

L'honorable M. DANDURAND: Oui.

L'honorable M. TANNER: J'ai lu souvent que certaines sommes actuellement en réserve ou devant provenir de certaines sources, étaient attribuées d'avance à cette entreprise. Je n'ai jamais vu d'explication au sujet de ce que cela veut dire. Je serais très content si, demain, mon honorable collègue pouvait nous expliquer comment ces fonds ont été attribués.